

**ÉTABLISSEMENT LE LOGIS
AGGLOMERATION GRENOBLOISE
Hébergement Temporaire Convention
POHI**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

**GROUPEMENT DES
POSSIBLES**

GROUPEMENT DES POSSIBLES



Le Groupement des possibles est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu, Le Relais Ozanam, Cultures du Cœur et Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et **promouvoir une logique de parcours de vie**. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;

L'insertion par l'activité économique ;

La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;

L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair, soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Groupement des possibles se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

Plus de **2 500 personnes accompagnées chaque année** dont 60 % d'enfants ;

Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;

Par quelque 150 salariés ;

Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.



Mars 2023



Dans ce numéro :

La situation à l'entrée des 6 ménages accueillis	2-4
Les ménages sortis en 2022	5
Durées de séjour	6
Dispositif ALT	7
Les points forts en en hébergement temporaire	8
Perspectives 2023 et remerciements	9



Hébergement temporaire POHI Rapport d'activité 2022

Service Le Logis Agglomération Grenobloise

Éditorial ...

Dans le cadre de l'hébergement temporaire, notre mission consiste à héberger des ménages orientés par le SIAO, et ce dans des logements conventionnés.

L'hébergement temporaire s'adresse aux personnes en difficulté d'insertion, du fait de leurs conditions de vie économique et sociale et/ou de la spécificité de leur parcours résidentiel.

Outre notre souci d'assurer des conditions d'accueil et d'hébergement satisfaisantes, nous restons attentifs à proposer un accompagnement ajusté au plus près des besoins des ménages afin de favoriser la stabilisation de leur situation. Notre proximité avec les ménages à travers des entretiens réguliers nous permet d'identifier et d'affiner avec les ménages les difficultés qu'ils rencontrent en vue d'un accès à un logement autonome :

- Précarité financière
- Gestion budgétaire et administrative
- Accès aux droits
- Traitements de dettes
- Réorganisation familiale
- Insertion sociale et professionnelle
- Santé physique et/ou psychique
- Compréhension du système administratif
- Isolement et difficulté à se mobiliser

Ce repérage permet de nous articuler au mieux avec l'intervention du travailleur social référent pour être dans une réponse ajustée aux besoins identifiés. Cette articulation favorise la prise en compte de la situation des personnes dans sa globalité.

Cette approche globale est essentielle pour favoriser une évolution positive qui perdure dans le temps. Pour le gestionnaire, il est aussi important de veiller aux conditions d'hébergement ainsi qu'à la bonne intégration des personnes dans leur environnement. Cette veille s'appuie sur la continuité comme la régularité du lien avec les hébergés mais aussi sur la bonne coordination entre les professionnels du site.

L'entretien de pré-admission

Ce temps offre un échange direct et permet d'affiner le diagnostic avec le ménage afin de vérifier l'adéquation du dispositif au regard de sa situation.

Un accompagnement centré sur le projet logement :

- Actualisation de la demande du logement social
- Traitement de dettes
- Demande PALDHI
- Recherche de logement
- Préparation à l'accès au logement
- Demande FSL
- Evaluation des problématiques comme des besoins en cours d'hébergement
- Recherche commune des leviers à actionner

La gestion locative sociale

- Gestion des admissions / sorties
- Information sur les droits et devoirs en tant que locataire
- Suivi du paiement des redevances
- Régulation sociale

Synthèse chiffrée de l'Hébergement en 2022

Nombre de ménages accueillis en 2022 : 6 ménages soit 11 personnes dont 7 adultes et 4 enfants

Présents au 01/01/2022.....**5 ménages**
 Entrées en 2022**1 ménage**
 Sorties en 2022**1 ménages**
 Orientations refusées en 2022**4 ménages**

2 refus structure : ressources insuffisantes des ménages
2 refus ménages : 1 = souhaite un accès direct à un logement, 1 = aucune suite donnée par le ménage

Nombre de journée par ménage réalisées en 2022..... **1 920 jours**
 Nombre de journées (par personnes) réalisées en 2022 **3 172 jours**

Taux d'occupation : 87 %

Durée moyenne du séjour en 2022 (ménages sortis) : 37 mois

Amplitude du séjour des ménages sortis en 2022 : 37 mois

L'hébergement temporaire a pour objectif de permettre aux ménages accueillis une solution d'hébergement transitoire adaptée à leur situation, en vue d'un accès à un logement de droit commun.

- * Le dispositif d'hébergement temporaire POHI se compose de 6 unités d'hébergement qui bénéficient de l'ALT (4 T1 + 1 T1 bis + 1 T2)
- * Le nombre de ménages hébergés en 2022 est de 6 (7 en 2021).

I / La situation à l'entrée des 6 ménages accueillis en 2022

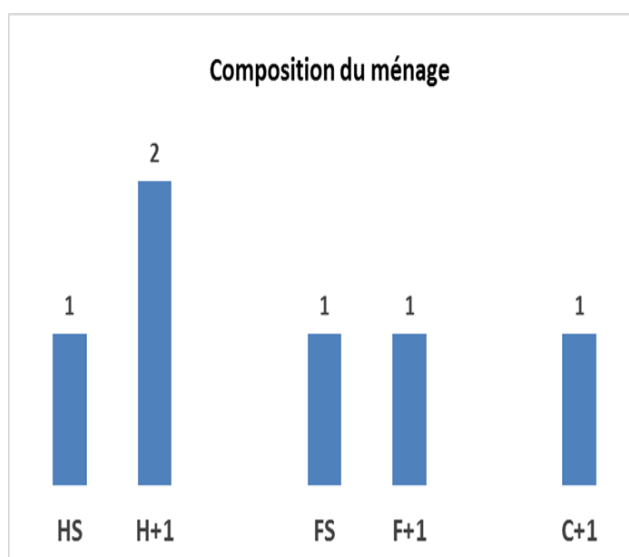
Compositions familiale :

Comme en 2021, en 2022 nous avons accueilli 2 personnes isolées sans enfants, ce qui explique le fait que nous ayons un nombre global de personnes accueillies inférieur aux années précédentes.

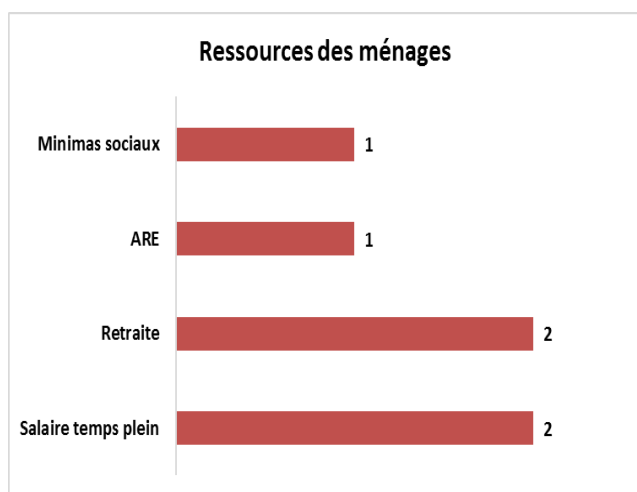
Les familles monoparentales restent néanmoins les plus représentées. Parmi celles-ci, nous avons hébergés 2 hommes bénéficiant pour l'un d'une garde alternée et l'autre d'un droit de visite et d'hébergement.

Nous avons également hébergé un couple avec un enfant dans le T2.

Composition du ménage



Ressources des ménages



Ressources à l'entrée en 2022 :

3 ménages, soit 50 % ont des ressources liées à l'emploi. 2 ménages (1 femme et 1 homme isolé) perçoivent une retraite et 1 femme seule avec 1 enfant bénéficie des minimas sociaux.

1 ménage avait une dette à l'entrée en hébergement et celle-ci a pu être traitée.

Même si certains ménages ont des ressources liées à l'emploi, nous constatons que la situation financière de la majorité des personnes accueillies reste fragile, sachant que pour l'un d'entre eux il s'agit de l'ARE. Le travail sur l'équilibre budgétaire dans le cadre du projet de relogement reste donc central et délicat.

Problématique dominante à l'entrée

La problématique budgétaire (33%) reste une problématique souvent présente parmi les ménages hébergés, y compris pour les ménages pour lesquels elle n'est pas identifiée comme celle dominante à l'entrée en hébergement.

La problématique de cohabitation également, sachant que nous avons souvent des ménages qui ont été hébergés chez des tiers (3 ménages en 2022) avant leur entrée en résidence. Le recours à un tiers familial ou amical est souvent organisé à défaut d'autres solutions et peut parfois être source de tensions.

Même si nous pointons ici la problématique dominante à l'entrée, certains des ménages accueillis cumulent plusieurs difficultés.

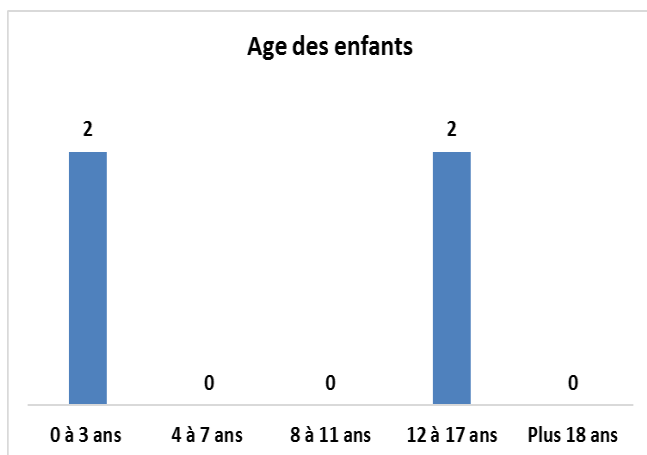
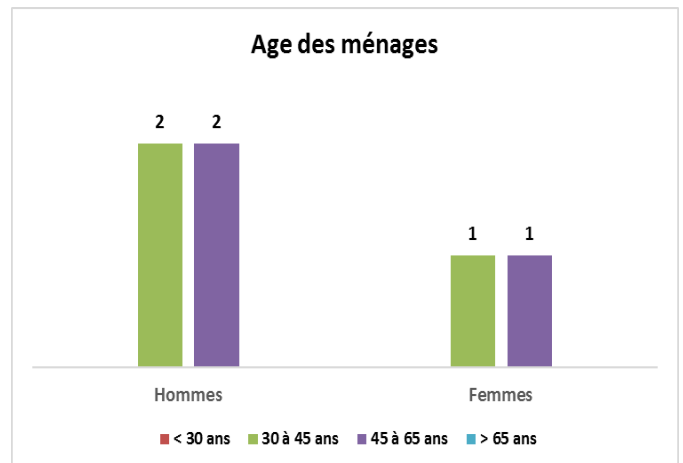


Âge des ménages en 2022 :

Comme en 2021 la tranche d'âge de 30 à 45 ans reste la plus représentée avec celle des 45 à 65 ans.

Nous n'avons accueilli aucun ménages de moins de 30 ans et de plus de 65 ans cette année 2022.

Nous avons accueilli 2 personnes de plus de 60 ans, isolées suite à une séparation, et percevant une pension de retraite.



Âge des enfants en 2022 :

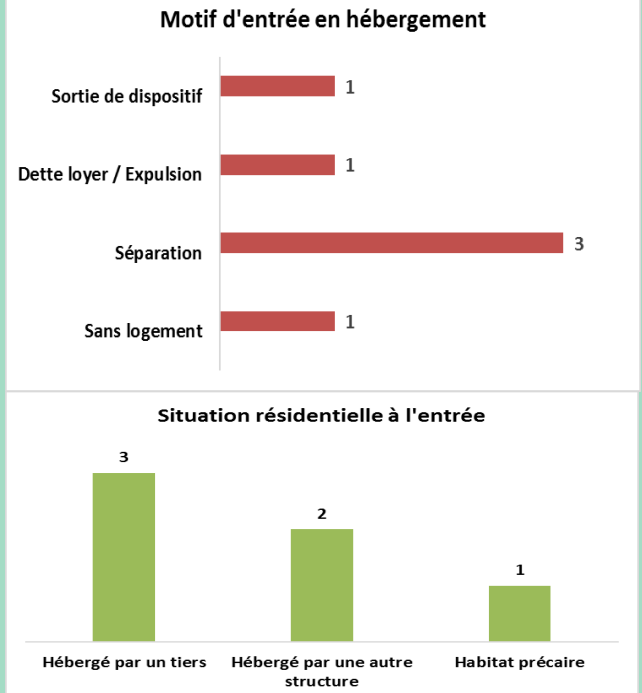
Cette année 2022 nous avons accueilli moins d'enfants, ce qui explique que tous les âges ne soient pas représentés. le fait d'avoir hébergé 2 ménages isolés vient de fait réduire le nombre d'enfants accueillis (4 en 2022, 5 en 2021 et 8 en 2020).

Motifs d'entrée 2022 :

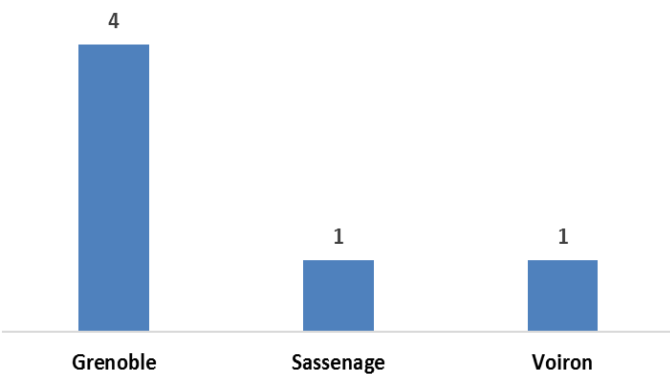
La séparation conjugale (3 ménages) sans solution de logement est le premier motif d'entrée. Souvent la séparation vient bousculer les repères et impacter les ressources des ménages.

Pour ce qui est de la situation résidentielle à l'entrée, la majorité des ménages étaient hébergés par une autre structure (2 ménages) ou hébergé chez un tiers. (3 ménages) avant d'intégrer le dispositif.

La situation d'hébergement en urgence ou de cohabitation chez un tiers soulève de nombreuses difficultés pour les ménages et le passage par la résidence sociale permet un temps pour se poser et travailler plus sereinement sur le projet de relogement.



Origine géographique des ménages



Origine géographique :

Comme en 2022, la majorité des ménages hébergés (83 %) sont originaires de Grenoble Alpes Métropole dont 57 % d'entre eux de la ville de Grenoble.

Nous avons 1 ménage hébergé initialement sur Voiron qui a intégré le dispositif du Logis pour se rapprocher de Grenoble afin de faciliter son projet professionnel.

4 ménages accompagnés par le Conseil Départemental de l'Isère
2 accompagné par les Services Spécialisés

Les référents sociaux :

Comme les années précédentes, les ménages accueillis en hébergement temporaire sont accompagnés principalement par le Conseil Départemental. 4 d'entre eux cette année 2022.

2 ménages sont accompagnés par le Service spécialisé SALTo - Oiseau Bleu

II / Ménages sortis en 2022

- ♦ **Un homme seul avec un enfant** a été relogé dans le parc social (SDC Habitat) sur l'agglomération Grenobloise

Durée de séjour : 37 mois

Ce temps d'hébergement lui a permis de stabiliser sa situation. Le fait d'avoir pu se rapprocher de Grenoble a contribué à conforter sa situation professionnelle. Ce temps a permis de travailler avec lui sur le traitement de sa dette qui était l'un des principaux freins pour pouvoir accéder à un logement autonome.

Disponible théorique mensuel entrée / sortie:

Le disponible mensuel de ce ménage était supérieur à 200 € à l'entrée comme à la sortie

Dette entrée / sortie :

La dette présente à son entrée en hébergement a pu être traitée durant l'hébergement.

Outre la question de la dette qui était à traiter et plus globalement la stabilisation personnelle et professionnelle recherchée durant le temps d'hébergement, le projet de relogement de ce Monsieur s'est vu freiner par le manque de proposition de logement en adéquation avec sa demande. Ce point est important car il explique aussi des durées d'hébergement qui parfois peuvent durer dans le temps alors que les freins pour accéder au logement autonome ont été levés.

III / Durées de séjour des ménages sortis

La durée moyenne d'hébergement est plus importante cette année (22,5 mois en 2021 et 6,9 mois en 2020) sachant qu'il n'y a eu qu'une seule sortie cette année.

Si le dispositif d'hébergement temporaire est envisagé comme transitoire et limité dans le temps, dans les faits et selon la réalité des situations, l'usage de la souplesse est une nécessité. En effet, outre le temps nécessaire aux personnes pour stabiliser leur situation (budget, équilibre personnel/professionnel et/ou familial, démarches administratives, traitement de dettes...), il est fréquent qu'en cours d'accompagnement d'autres problématiques soient identifiées. Lorsque ces problématiques sont trop importantes et viennent entraver le projet de relogement, il convient de se coordonner avec les partenaires pour rechercher des leviers adaptés aux besoins repérés, que ceux-ci soient liés aux questions relatives au logement ou non, voire travailler avec les personnes sur la possibilité d'une orientation vers un dispositif plus adapté à leur situation. Ce travail de coordination et d'articulation avec les partenaires est primordial pour maintenir continuité, réactivité et cohérence dans l'accompagnement et favoriser une évolution positive de la situation.

Plusieurs éléments expliquent que le caractère transitoire de l'hébergement soit parfois à relativiser :

- Le budget des ménages est précaire avec des ressources faibles (minimas sociaux) ou des ressources instables du fait des successions de changement de situation. Cela engendre des ruptures de ressources ne facilitant pas la projection dans un futur logement.
- Les situations de dettes liées au logement à l'entrée qui nécessitent d'être traitées pour faciliter l'accès au logement de droit commun
- L'offre de logement dans le parc public reste saturée dans l'agglomération grenobloise. Elle n'est pas toujours adaptée à la réalité des budgets des plus précaires, comme ceux des personnes hébergées.
- Les problématiques de santé (psychique, physique ou encore addiction) peuvent également venir impacter l'avancée sur le projet de relogement.
- Les situations administratives sont parfois complexes. Cela complique le travail de relogement que nous pouvons mener avec ces ménages
- Suite à un parcours difficile de logement, certains résidents idéalisent le logement qu'ils souhaiteraient avoir. La confrontation avec la réalité de l'offre de logement nécessite d'être travaillée, ce qui prend parfois du temps.
- D'autres problématiques (parentalité, absence d'emploi, isolement, méfiance vis-à-vis des institutions...) peuvent également avoir des répercussions sur la mobilisation du ménage autour de sa situation. Celles-ci nécessitent d'être identifiées et travaillées avec le ménage afin de favoriser une évolution positive de sa situation globale et d'actionner les perspectives de relogement.

IV / Dispositif ALT

Focus dispositif ALT

L'aide au logement temporaire (ALT) se compose de deux aides distinctes. La première aide au logement temporaire a été créée par la loi du 31 décembre 1991 et est entrée en vigueur en mars 1993 (ALT 1). La deuxième aide a été instituée avec la loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (ALT 2).

Le dispositif d'hébergement temporaire bénéficie de l'ALT 1.

Elle est financée à parité par l'État (50%) et les organismes de protection sociale (CNAF : 48 % et MSA : 2 %) et liquidée par les caisses d'allocations familiales.

Comment ça marche ?

L'ALT est versée directement par la CAF à l'hébergeur et par unité d'habitation, et non en fonction de la situation familiale du ménage telle que l'APL. Ceci qui nous permet ensuite de plafonner la redevance du logement pour que le montant de celle-ci soit accessible pour les ménages que nous accueillons.

L'ALT a été créée dans le but de loger, pour des durées de séjour limitées, des personnes défavorisées en situation d'urgence : « personnes éprouvant en raison de leurs faibles ressources ou de leurs conditions d'existence, des difficultés particulières pour accéder à un logement ou s'y maintenir ».

Quelle plus-value ?

L'ALT :

- Permet aux personnes d'être en capacité de payer une redevance et pour certains de mettre des économies de côté en vue du relogement
- Contribue à favoriser la stabilisation de sa situation quand le ménage a une dette importante auprès de la CAF et n'a plus de droit APL et/ou encore quand le ménage a des revenus moyens avec des dettes importantes à régler, etc.
- Contribue à favoriser la stabilisation de la situation pour des parents qui ont un droit de visite et d'hébergement et qui n'auraient pas droit à l'APL. En ce sens elle est un soutien à la parentalité.

les points forts de l'hébergement temporaire

La proximité avec les publics

4 des logements sont situés dans les locaux du CHRS d'Echirolles et les deux autres se trouvent à proximité. Le travailleur social en charge de l'accompagnement logement et de la gestion du dispositif est lui-même implanté sur le CHRS d'Echirolles. Cette configuration facilite le travail en proximité avec les personnes hébergées. Celle-ci constitue un réel levier dans l'accompagnement proposé et facilite la réactivité autour des situations des personnes et des démarches à effectuer. En effet, cette proximité des professionnels (travailleur social, secrétaire et agent de maintenance) permet d'avoir un lien plus régulier avec le public hébergé et facilite la fonction de veille en termes de régulation sociale et de gestion locative. Elle permet également d'être vigilant à l'état des logements et d'intervenir plus rapidement sur l'entretien de ceux-ci en cas de besoin.

Accompagnement et travail en partenariat

Notre posture est d'accompagner les ménages à redevenir acteur de leur situation : connaître leurs droits et leurs devoirs ; analyser leur situation ; trouver les ressources pour avancer dans leur difficultés (appropriation et entretien d'un logement, endettement, séparation, santé, parentalité, emploi, etc...)

Le projet est travaillé en co-accompagnement avec le référent social à l'origine de la demande. Les besoins sont identifiés et partagés, lors des renouvellements du contrat tripartite mensuel. Les objectifs comme les démarches à réaliser sont formalisées lors de ces mêmes temps. La réussite du travail mené repose sur l'engagement et la mobilisation du ménage, ainsi que sur une articulation claire et cohérente entre le travailleur social gestionnaire de l'hébergement temporaire et le référent social. Il convient d'être vigilant à ce que la personne s'approprie les objectifs de travail en vue du relogement, et ce afin de favoriser la recherche de solutions durables tout en prenant en compte les éléments de réalité. Par la compréhension de son environnement, des différents enjeux autour de sa situation, mais aussi de ses droits que nous soutenons, nous restons attentifs à ce que la personne reste la principale actrice de son parcours. L'adhésion de la personne et le maillage avec les différents partenaires sont des éléments essentiels pour favoriser une évolution positive de la situation globale du ménage.

La régulation sociale et la gestion locative

La régulation du quotidien :

- ◆ Entretien des locaux, gestion de la laverie, problèmes techniques, gestion des relations de voisinage pour les logements situés sur le CHRS

Encourager et insuffler le vivre ensemble :

- ◆ Promouvoir l'accès aux loisirs, à la culture, l'organisation de temps partagés pour les ménages résidents sur le CHRS d'Echirolles
- ◆ Faciliter l'intégration des personnes dans leur environnement et le lien avec les services de proximité pour les personnes dans le diffus et dans les locaux du CHRS

La gestion locative :

- ◆ Veiller au paiement régulier de la redevance et rechercher des solutions avec le ménage en cas d'impayé
- ◆ Veiller au respect des règles relatives au cadre de vie dans les locaux du CHRS et sensibiliser aux droits et aux devoirs en tant que locataires pour les personnes hébergées dans le diffus.
- ◆ Assurer la veille et le traitement des besoins logistiques et de maintenance dans les logements
- ◆ Réguler les relations de voisinage

Perspectives 2023 et remerciements

Pour 2023, comme pour 2022, notre objectif est de maintenir notre exigence de sens et de qualité dans les accompagnements menés auprès des personnes, en maintenant un travail de proximité et d'aller-vers intégrant adaptation, souplesse et réactivité dans notre pratique. En parallèle, nous continuerons de veiller à entretenir et renforcer le travail initié au niveau des relations partenariales. En effet, la qualité du travail en réseau, dans un souci d'articulation et de complémentarité de nos pratiques, mais aussi et surtout de cohérence et de continuité dans l'accompagnement des personnes est un élément essentiel et déterminant.

Par ailleurs la fermeture de la résidence sociale du Logis des Iles prévue fin 2023 va également nous mobiliser cette année 2023. En effet, cette fermeture implique la recherche de nouveaux locaux pour accueillir les salariés du service le Logis de l'agglomération Grenobloise à la rentrée 2024.

Nous remercions bien entendu l'ensemble des partenaires qui financent ce dispositif, le SIAO ainsi que tous ceux (SLS, CCAS, Services SALTo, services Logement, BALD, CMP...) avec lesquels nous sommes amenés à travailler afin de mailler au mieux nos interventions respectives dans l'intérêt premier des personnes hébergées et accompagnées dans le cadre du dispositif d'hébergement temporaire.



Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de l'Isère

